



CHSCT FranceAgriMer

Le 5 décembre 2017

Présidé par Isabelle CENZATO (Secrétaire Générale)

L'alliance CFTC-MAE – EFA CGC était représentée par Christine KLICH

Secrétaire de séance : Christine KLICH

Registres hygiène et sécurité

Une fiche sera placée en tête des registres hygiène et sécurité placés aux accueils de l'Arboreal et en délégations pour rappeler aux agents l'objet de ces registres.

Suivi des précédentes séances

Accident à La Rochelle

L'Assistant de prévention de La Rochelle rappelle les faits. Un agent à une contusion, sans gravité, suite au dysfonctionnement d'un broyeur dû au vieillissement.

Suite à la reconstitution de l'accident, il a été décidé de :

- Rajouter ce point sur le DUERP¹ en prenant en compte le risque humain et ce même si le risque est très faible (depuis 20 ans et malgré le nombre de vacataires tous les ans il n'y a eu aucun accident) ;
- Compléter la procédure d'utilisation des broyeurs ;
- Voir avec le fournisseur pour une amélioration du système ;
- Changer la pièce vieillissante.
- Vérification régulière des broyeurs.

EPI²

L'ISST³ a relancé toutes les régions concernant les EPI et a organisé une réunion avec des représentants du personnel afin de mettre à jour le tableau.

Les organisations syndicales font remonter que :

- Certaines régions font supporter aux agents le coût du nettoyage des EPI alors qu'il y a un problème de sécurité (produit phyto, etc.) et que ce coût est compris dans la dotation que verse la direction de FranceAgriMer aux régions.
- Le type de contrôle effectué par l'agent devrait être précisé sur le tableau des EPI. En effet les équipements peuvent être différents suivant les missions (abattoirs, vignes, silos, etc.). [ex : des chaussures de sécurité ne sont pas adaptées pour la marche dans les vignes, il y faudrait de bonnes chaussures de marche qui protègent des entorses]. Le type d'équipement doit être défini par la direction en concertation avec le médecin de prévention et les représentants du personnel.
- Les agents doivent être informés par leur responsable hiérarchique lors de leur prise de poste. Le médecin de prévention précise qu'il est important que le supérieur hiérarchique fasse le lien entre le DUERP et les EPI lors de l'entretien d'évaluation.

La direction propose que certains directeurs de région soient invités au prochain CHSCT.

Retour de deux signalements d'agressions en Grand-Est.

La DRAAF propose les axes de travail suivants :

- Proposer une fiche réflexe à destination des agents afin d'identifier les personnes ressources, préciser le circuit d'alerte, d'information et de signalement et, enfin, rappeler les dispositifs d'accompagnement.
- Mettre en place un GT⁴ afin de partager l'expérience des différents services, de capitaliser les points forts et de faire évoluer les pratiques si besoin (pratiques de programmation des contrôles/enquêtes, outils et méthodes mis en œuvre). Le premier GT s'est tenu le 6 octobre 2017.
- Programmer un cycle de formation sur la thématique des contrôles.
- Faire un retour des actions entreprises en CHSCT et communiquer en interne.

Le sujet sera abordé au prochain GT « stress et harcèlement ».

Rappel :

Chaque agression sur le terrain doit faire l'objet d'un signalement auprès du supérieur hiérarchique.

Mise à jour du DUERP

Le DUERP concerne l'ensemble des agents FranceAgriMer, au siège, en délégations et en région. Il est modifié chaque année par partie. En 2017 c'est la délégation de La Rochelle et celle de Libourne qui sont concernées par cette mise à jour.

Malgré quelques erreurs relevées le nouveau DUERP est approuvé à l'unanimité.

Concernant la partie « contrôleur » le DUERP devrait être remis à jour en 2018.

Rappel que ce document est disponible sur l'intranet : [Ressources humaines / Dialogue social / Vie interne / Santé et sécurité au travail / 20/07/2016-Document unique d'évaluation des risques professionnels](#). Ce document concerne les agents de FranceAgriMer Il évalue les risques professionnels. Il est important que les agents concernés par ce document aillent le consulter régulièrement.

Bilan maladie

	CMO Congés Maladie Ordinaire				CLM/CLD Congés Longues Maladies Congés Longues Durées				TOTAL			
	2016		2017		2016		2017		2016		2017	
	Nbre d'agents	Nbre jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre jours d'absence	Nbre d'agents	Nbre jours d'absence
Siège et Délégations	203	3938	363	6337	18	4187	20	3952	221	8125	383	10289
Région	188	2963	141	2088	8	1489	10	2352	196	4452	151	4440
TOTAL	391	6901	504	8425	26	5676	30	6304	417	12577	534	14729

Le médecin de prévention remarque que :

- Le tableau ne fait pas état des causes, donc il ne faut pas tirer de conclusions hâtives sur l'augmentation importante des maladies ordinaires au siège et en délégation.
- Le tableau ne peut pas être trop affiné pour ne pas rendre les agents identifiables (suite à une demande de statistiques par services).
- Le vieillissement des agents de FAM n'explique pas la variation en hausse sur une année.
- La mise en place de la journée de carence va peut-être voir le nombre de CMO diminuer mais il ne faudra pas en déduire que ces arrêts d'une journée ne cachent pas des symptômes importants.

Une demande est faite pour avoir des statistiques suivant la saison du travail (arrêt comptable ??, etc.).

Télétravail médical

17 agents sont concernés.

Le médecin de prévention rappelle que le télétravail médical s'articule dans le décret de 1982 puis dans le nouveau décret sur le télétravail. Le médecin fait part de quelques dysfonctionnements dans la mise en place du télétravail médical.

Formation SST⁵

Seul, les agents ayant effectué la formation à FranceAgriMer sont répertoriés.

Les agents ayant effectué leur formation à l'extérieur doivent en informer le SRH⁶ Une note de service informera les agents de la procédure à suivre.

Bilan sur les déménagements

Rappelle que le CHSCT doit être informé avant les déménagements.

L'arrivée de la CNDA⁷ : L'arrivée prévue fin 2017 est reportée au début 2018. Ensuite il devrait y avoir deux arrivées de 50 personnes entre mars et mai. La dernière phase est prévue pour 2019.

Déménagement de l'ONF prévu fin 2020 pour rejoindre l'ENVA à Maisons-Alfort. L'Agence Bio et l'Institut du cheval devraient occuper les lieux vacants

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Christine KLICH, 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Bernard LELLOUCHE, 05 55 12 90 33 (bernard.lellouche@franceagrimer.fr)

¹ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

² EPI : Equipement de Protection Individuel

³ ISST : Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail

⁴ GT : Groupe de Travail

⁵ SST : Sauveteur – Secouriste du Travail

⁶ SRH : Service des Ressources Humaines

⁷ CNDA : Cours National du Droit d'Asile